

8
Alain FROMY
12, rue du Bobérol
35100 RENNES

le 3/11/77

Roger,

Bien reçu ta lettre. Guère le temps de faire de grandes phrases. Pour le texte : adressé à qui ? un peu hermétique pour passer ~~en~~ ainsi dans le grand public.

Par ailleurs, par ce texte, nous dévions des buts que le groupe s'était fixés : assurer la retraite de tous.

Bien sûr, cela soulève beaucoup d'autres problèmes ; les gens que nous rencontrons ou qui nous écrivent nous poussent à parler, à briser le silence.

Je pense qu'il ne faut pas mélanger les problèmes, pour une meilleure efficacité et pour le respect des idées de tous ceux qui ont adhéré au groupe, sur la base de la défense pour la retraite.

Une meilleure image de marque du défroqué, actuellement, n'améliorera en rien la retraite. Se situer sur un plan idéologique ne me paraît pas souhaitable : c'est le terrain privilégié des évêques et ce n'est pas là que nous aurons gain de cause. Je pense que la force de notre groupe se situe dans le fait que nous refusons le terrain idéologique et que nous nous plaçons sur un terrain concret, compréhensible par tous et difficilement réfutable.

Les questions par rapport à la position de l'Eglise, en l'occurrence, de la façon dont l'opinion chrétienne vit cela ... ce sont des questions qu'il faut sans doute aborder, mais dans un autre cadre. Nous qui avons laissé l'institution ne pouvons faire des sermons à ceux qui y sont restés ... du moins aux yeux de l'ensemble des gens. Et cela ne fera pas avancer les choses pour la retraite.

Par contre, que les "ex" se regroupent sur ces questions, pour mener une action ... tout à fait d'accord. Mais c'est autre chose. Personnellement, je préfère agir d'une autre façon. Je te joins un texte, fais en mon nom propre (et non au nom de notre groupe sur la retraite) et que je vais essayer de diffuser pour permettre l'information des gens.

Pour PARIS

- insister sur les chiffres des prestations et allocations. C'est là le point clé qui peut faire la jonction entre les gens de l'Institution et les "ex". (je te joins le texte de l'EMI : ce n'est pas un faux : on pourrait en douter en voyant les chiffres : quelle tristesse de faire une AG sur de telles conneries !)
- amener l'ensemble du collectif à voter une motion sur le montant (dératoire et inacceptable) des prestations et allocations (tous sont concernés).
- ne pas se laisser embarquer dans l'idéologie : c'est la tendance du collectif et aussi celle de pas mal de gens de notre groupe qui ont eu de la peine à digérer pas mal de choses : mais le problème n'est pas là (cf plus haut). Et nous serons d'autant

plus crédibles que, publiquement, nous prendrons nos distances dans les débats et les motions sur les points idéologiques.

Si des gens de notre groupe ont besoin de se situer sur ce plan, qu'ils le fassent dans d'autres structures, ou qu'ils créent un groupe pour militer où les buts soient bien définis.

Par contre, il serait peut-être intéressant de provoquer les gens du collectif sur un certain nombre de points ... mais plus dans les débats que dans les motions - et tout spécialement sur les problèmes de chiffres (j'yreviens ...) mais c'est le plus important et ils sont complètement en dehors dela plaque.

Ci-joint aussi une liste de gens à qui il faudrait adresser nos circulaires directement. Pas le temps de les voir, et je n'ai pas le matériel pour enoyer moi-même.(1)

Bon courage



(1) ai fait l'envi à Jean TOLY
12, Rue des Balkans - Rennes

Intérêt n'a fini-t-il ?

L'INTREGRATION DES CLERCS A LA SECURITE SOCIALE

UN REVELATEUR

La décision gouvernementale que tout citoyen appartienne à un régime de Sécurité Sociale au 1-1-78 n'avait sans doute pas pour but de soulever des polémiques, ni encore moins de mettre en évidence un certain visage de l'Eglise.

De part et d'autre, les slogans ne manquent pas. Les idéologies s'affrontent. Les juristes se démènent ... ayant tous la vraie solution. On peut cependant s'interroger : car nous avons la chance de voir, pour une fois, quelle est la pratique de gens qui se cantonnent souvent dans la prédication.

Le choix d'un régime autonome révèle tout d'abord un refus d'être comme tout le monde et trahit la peur des responsables. Quelle est en fait l'identité du clerc ? Pratiquant le "dans le doute, abstiens-toi" on refuse de se poser le problème et on s'enferme encore un peu plus : le clerc demeure un séparé.

Refus également que le clerc soit un salarié : les Evêques seraient obligés d'assumer leurs responsabilités et d'être des patrons. Certes non. Et si jamais se créaient des syndicats de clercs, où irions-nous ? déjà que le maintien de la droite ligne s'avère difficile.

Le choix du régime autonome révèle aussi le refus de faire le point sur la capacité contributive des clercs. Il y a toujours eu le silence sur les questions d'argent dans l'Eglise (sauf pour en demander). Et puis, l'Eglise apparaîtrait sous son vrai jour : possédante. Et cela amènerait peut-être à partager, à faire bourse commune : or, actuellement, c'est totalement impensable entre les différents instituts, congrégations et diocèses. Et comme dit DECOURTRAY à Dijon : "nous serions obligés de vendre des biens". Cela laisse un tant soit peu rêveur ... face à l'Evangile.

Dans leur ensemble, les clercs ne réagissent pas à ce problème de l'intégration à la Sécurité Sociale. Bien peu se sentent concernés. Il faut dire que l'information ne les étouffe pas : ils ne sont pas au courant. Et les autorités les maintiennent dans cet état de dépendance. "Ce que décideront nos mères sera bien pour nous ..." diront une fois de plus les religieuses. Où sont donc les déclarations sur l'homme et son plein épanouissement ?

Enfin, il est choquant de voir dans la presse "l'Eglise..." quand il s'agit des clercs. Car ce sont les clercs qui ont établi un projet pour les clercs (avec l'accord de Mme Weil). Mais les Chrétiens ? le Peuple de Dieu ? Aucune réaction. Apparemment, ils ne se sentent pas concernés. C'est une affaire de clercs.

Et c'est là que l'on réalise que les clercs ne sont pas issus de la Communauté, mais mandatés par les Evêques et les Supérieurs Majeurs - que les clercs ne sont pas les permanents du Peuple de Dieu, mais les permanents des Evêques et du Pape.

Les Evêques ne seraient-ils pas, dans les faits, des patrons qui s'ignorent ? C'est au nom de l'idéologie qu'ils refusent ce rôle que concrètement ils sembleraient jouer tous les jours. Et ces patrons qui veulent s'ignorer se conduisent, apparemment, en véritables monarques vis à vis de leurs sujets : confiscation de l'information, maintien dans l'état de dépendance, refus du dialogue et de la concertation...

AUJOURD'HUI CLERC, DEMAIN CLOCHARD

De part et d'autre, on parle de régime ... autonome ou général, sans se poser la question des prestations et allocations - notamment en ce qui concerne la retraite. Or de quel droit les Evêques et responsables religieux imposent-ils une retraite de smicard à leurs sujets ? au nom de la solidarité qu'ils refusent par ailleurs ? parce qu'il n'y a pas de ressources pour racheter des cotisations dans une autre tranche ? au nom de la pauvreté ? ...

Les clercs, dans leur ensemble, ne réalisent absolument pas ce qui les attend. Les problèmes d'argent ne se posent pas pour eux. Bien peu encore gèrent véritablement leur budget et se posent la question des revenus.

Mais il serait bon de rappeler quelques chiffres. En 1976, la CAPA (Caisse de retraite des prêtres) versait 2.600fr par an ... En 77, l'allocation est passée à 5.000 fr (toujours par an). Pour 78, on parle de 800 fr par mois... De son côté, l'EMI (entraide des missions et des instituts) se pose le problème, pour son assemblée générale du 7 décembre prochain, de savoir si l'allocation annuelle sera de 5.000 ou de 5.500 fr ... On croit rêver ...

Ces allocations peuvent peut-être convenir (?) si le clerc accepte de prendre sa retraite dans une maison de vieux clercs, avec tout ce que cela suppose, et s'il recherche des dons, soit au nom de la charité, soit au nom du culte. Mais il ne semble pas que la tendance aille dans ce sens. Alors ? la soupe populaire ? ...

Est-ce un choix qui doit être fait par les Evêques ? de façon unilatérale ?

La CGT a déjà réagi, soulignant l'état de dépendance dans lequel seraient tenus les clercs.

Sans entrer dans les problèmes idéologiques, un groupe (1) soulève ce problème des prestations : des ex-clercs (hommes et femmes) qui, affrontés aux problèmes des revenus, avec souvent des charges familiales, posent la question de la retraite. Bien sûr, les Evêques, par l'entremise de leur secrétariat, les rassurent : ils auront droit à des prestations au prorata des années passées dans l'Institution. Mais quand on sait les problèmes que cette fameuse retraite va poser à des célibataires, que dire pour ces gens qui ne bénéficieront pas de l'accueil dans des maisons spécialisées, qui n'auront pas de ressources cultuelles supplémentaires et qui, par contre, auront des charges accrues (familiales et autres) ?

Les Evêques et les Supérieurs Majeurs - en patrons - ont tranché la question. Mais que faut-il penser de leur position prise de position quand on sait que depuis 1967 les Evêques se sont voté une retraite (décence) et ce, sur les fonds du Secours Catholique ?

De la parole à la pratique, il semblerait qu'il y ait un monde.

Alain FROMY

(1) Informatif Social - 33 rue d'Albouville - 44000 - NANTES

Le P. Jean BONFILS (P.S.G.A.) écrit dans le Bulletin
provincial du Nouveau-Brunswick (Supplément au journal)

... "Nous devons nous honorer par correspondance sur
un certain nombre de questions qui seraient soumises à
l'assemblée législative où l'évêque fait faireait à partie du
3 novembre à Edmund-Per, et où l'ordre trop courant,
de tout indépendance reconnue par l'État est l'évêque.
Les réflexions et assimilés que nous devons n'ont que voix
consultative devant l'évêque, et à part d'auant l'
État. Le P. Broenant, secrétaire adjoint de l'évêque
pour le Transport, nous l'a rappelé dans un mémoire :
"En discutant à Marais -

Après quoi, il ajoute : "Et l'évêque lui-même ne négocie
plus avec l'État comme un syndicat négocie avec ses patrons.
Le Syndicat de la Mine et de la S.S. ou des poches et laboratoires
négocient, écoutent avec intérêt, prennent note ... après quoi
ils décideront. En effet, n'oubliez pas, notre entière dépendance
n'est pas des élus qui y demandent : non
de plus forte négociation. C'est
la volonté du législateur exprimée dans la loi du 4.7.75."

Pourquoi ne pas négocier ? Il ya un droit à la paix.
Ce n'est pas les élus qui y demandent : non
de plus forte négociation.

cf. Broenant

Ensuite vient le docteur sur leurs finances : il ne faudrait
pas payer (Cet P.S.G.A. a dit à son époque) - D'où le
choix du régime endocriné.

A aucun moment n'est envisagé un pacte avec les autres.

qui le plus favorisent. Tant est va du
but de la vie "bénéfique".

"... ou bien, mais ce n'est pas le cas
de certains milliers qui y travaillent pour les empêcher en
Europe dans un travail déshonoré ... Dans ce
cas, nous pouvons quitter ces conditions..."

Et enfin le banquet :

"Le P. La douceur, vicar général des Missions Étrangères
de Paris était intervenu ... Il avait souligné
le fait que la "securité" à laquelle
tous aspiraient passait par une confiance per-
mettant au niveau de la vie des pays du tiers monde.

C'est ainsi qu'une cotisation vivante (4.000 francs)
permettrait de faire venir 2 métiers modernes pendant
l'année".

Personnellement, je vois mal le rapport.

Sans doute ne manque-t-il pas à tous les refus faire
permettre à des Chinois d'avoir qd. fraternité de vivre ?

Et puis ces gens à qui l'on parle de "confid", avec
les élections que nous devons, doivent être de bons
hommes pour ce qui sera alors la fin de leur patrie.